

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat Général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS

BUREAU DES PERSONNELS TECHNIQUES ET SPECIALISES

N° 15/M/16/153

Paris, le 16 NOV. 2015

Madame la Secrétaire générale,
Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez appelé l'attention sur les attentes des ingénieurs des services techniques concernant l'avenir de leur filière et notamment sur l'évolution des carrières.

Comme vous le savez, le ministère de l'intérieur mène une réflexion globale sur l'ensemble des corps techniques.

Il s'agit de conforter le rôle et la place de cette filière au sein du ministère de l'intérieur.

Ainsi, dans le cadre de la création des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et notamment des deux directions techniques en leur sein (immobilier/équipement et logistique), la situation des ingénieurs des services techniques a d'ores et déjà fait l'objet d'un examen particulier.

En effet, mes services ont sollicité la création de six emplois fonctionnels de chefs des services techniques, ainsi que la nouvelle bonification indiciaire afférente, auprès de la direction générale de l'administration et de fonction publique. Le guichet unique a été récemment relancé sur ce sujet.

Par ailleurs, la direction des ressources humaines a entrepris une analyse approfondie sur l'ensemble des corps techniques. Un premier bilan vous a été présenté le 6 mai dernier. Vous avez, à cette occasion, demandé à être associés à deux groupes de travail portant sur les métiers et la formation.

Pour tenir utilement ces groupes de réflexion avec vous, des travaux préparatoires avec l'ensemble des périmètres du ministère de l'intérieur sont organisés depuis cet été. Ainsi, le 16 octobre dernier une réunion s'est tenue avec les représentants RH et métiers des services centraux et déconcentrés du ministère pour identifier les missions exercées actuellement par les agents de la filière technique.

Mme Christine MAROT
Secrétaire générale de FO-Préfectures

M. Assan MEZIANE
Secrétaire général de FO centrale

.../...

Cette rencontre a notamment permis de s'interroger sur les fonctions d'avenir de la filière, d'échanger sur les besoins en matière de compétences techniques et d'évoquer les moyens à mettre en œuvre pour répondre davantage aux nouvelles exigences. A l'issue, un questionnaire « métier » spécifique pour chaque corps, a été envoyé aux participants pour approfondir la réflexion initiée.

L'objectif de ce document vise à mieux définir les métiers de la filière technique, au regard des attentes de chaque périmètre, de façon à faciliter le recrutement des meilleurs profils (en catégories A, B ou C) et à réactualiser le référentiel des emplois-types et des compétences.

Les réponses, une fois analysées, serviront de base de dialogue début 2016 avec les représentants des personnels dans le cadre des groupes de travail annoncés le 6 mai dernier.

Les autres points relatifs au régime indemnitaire et à la cartographie NBI seront aussi examinés dans les prochains mois dans le cadre de la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel en 2017 pour la filière technique. A l'instar de ce qui a été mis en place pour les corps basculant dans ce dispositif au 1^{er} janvier 2016, des réunions de concertation seront organisées avec les représentants des personnels.

Je vous prie de croire Madame la secrétaire générale, Monsieur le secrétaire général en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement

La directrice des ressources humaines


Nathalie COLIN